

**Atelier et consultation publique
sur les évaluations environnementales des
Accords de promotion et de protection des investissements étrangers**

Nous vous invitons à participer à un atelier et à une consultation publique qui se dérouleront le 1^{er} décembre 2005 de 13 h 30 à 16 h à l'hôtel Delta Centre-Ville de Montréal, au 777, rue University, dans la salle « Régence A », à l'étage C. En raison du nombre de places limité, seulement 60 personnes pourront participer à cet atelier et aux groupes de discussion. L'inscription se fera le premier jour du Symposium, selon le principe « premier arrivé, premier servi ».

Objet

Cet atelier vise à sensibiliser le public aux évaluations environnementales des Accords de promotion et de protection des investissements étrangers (APIE) et à permettre au gouvernement du Canada de consulter les personnes intéressées représentant le milieu universitaire, la société civile et l'industrie à propos de cette question importante.

Structure

L'atelier sera divisé en deux séances. La première comprendra une brève présentation d'un représentant de Commerce international Canada (CICan) à propos des évaluations environnementales des APIE, suivie d'une courte période de questions et réponses. La deuxième séance comprendra des discussions en petits groupes à propos de questions directement liées à ces évaluations, qui seront distribuées aux participants à l'avance, au moment de leur inscription à l'atelier. On demandera aux groupes de rendre compte de leurs discussions lors de la plénière de fin de séance.

Des représentants de CICan, d'Affaires étrangères Canada, d'Environnement Canada (à confirmer) et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (à confirmer) animeront l'atelier.

Suivi

Le compte rendu de l'atelier sera résumé et mis à la disposition du public sur les sites Web de CICan et de la CCE.

Le point sur les évaluations environnementales des APIE

Le gouvernement du Canada s'engage à effectuer des évaluations environnementales (EE) stratégiques des négociations portant sur les échanges commerciaux et les investissements. Toutes les EE respectent le [Cadre d'évaluation environnementale des négociations commerciales du Canada](http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/env/env-ea-fr.asp) (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/env/env-ea-fr.asp>) (le « Cadre »). Les EE, qui évaluent l'impact sur l'environnement du Canada, visent principalement à aider les spécialistes canadiens des négociations portant sur le commerce et les investissements à tenir compte des considérations environnementales durant le processus de négociation et à répondre aux

préoccupations du public sur le plan environnemental. La consultation du public et des intervenants fait partie intégrante des EE et se déroule tout au long du processus d'évaluation.

Les négociations relatives aux APIE sont soumises à des EE. Jusqu'à maintenant, le Cadre a été appliqué à l'APIE Canada-Pérou (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/IYT/consult-regbil-fr.asp#peru>). Les EE des APIE sont menées par un comité interministériel d'évaluation environnementale des négociations commerciales, où siègent au moins des représentants de Commerce international Canada, d'Affaires étrangères Canada, d'Environnement Canada et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.